


## REGLEMENT DE LA COURSE URBAN TRAIL : COEURNONSEC

### **CŒURNONTRAIL – Urban Trail de Cournonsec**

 Cournonsec

 Samedi 11 avril

 Départ à partir de 18h00

---

## RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

### I. Règlement général

#### ARTICLE 1

L'association **Coeurnonsec** organise le **CŒURNONTRAIL – Urban Trail de Cournonsec** le samedi **11 avril**, en partenariat avec le tissu associatif local.

#### ARTICLE 2

Les épreuves proposées sont :

- Course 4.5 km SOLO
- Marche 4.5 km
- Course 10 km SOLO
- Course 10 km DUO

Les parcours sont constitués d'une ou plusieurs boucles en milieu urbain.

Horaires de départ :

- 4.5 km course et marche : 18h15
- 10 km SOLO et DUO : 18h00

Les épreuves sont ouvertes aux personnes nées en **2009 et avant**.

#### ARTICLE 3 – Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, sous réserve de fournir :

- Une licence FFA valide (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' J'aime Courir complété par un médecin),  
ou
- Une licence sportive valide mentionnant la non contre-indication à la course à pied en compétition, délivrée par une fédération agréée (FCD, FFSA, FFH, FSPN,

ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP),

ou

- Un **PPS (Parcours de Prévention Santé)** valide pour les majeurs,  
ou
- Pour les mineurs : questionnaire de santé complété par les responsables légaux,  
ou certificat médical de moins de 6 mois en cas de réponse positive.

⚠ Pour des raisons de sécurité, l'épreuve n'est pas ouverte aux personnes en situation de handicap nécessitant un accompagnement spécifique.

#### **ARTICLE 4 – Équipement**

Chaque participant devra obligatoirement être équipé :

- D'une **lampe frontale ou dispositif lumineux**,
- D'un **gobelet personnel ou flasque** pour le ravitaillement (démarche écoresponsable).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

#### **ARTICLE 5 – Contrôles**

Des contrôles antidopage pourront être effectués. Une pièce d'identité pourra être demandée.

#### **ARTICLE 6 – Sécurité**

Un dispositif médical sera présent au départ, à l'arrivée et sur le parcours. Les secours sont habilités à arrêter tout participant jugé inapte à poursuivre.

#### **ARTICLE 7 – Assurance**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.  
Chaque participant non licencié doit être personnellement assuré.

#### **ARTICLE 8 – Nombre de participants**

Le nombre d'inscrits est limité afin de garantir la sécurité et la qualité de l'événement.

#### **ARTICLE 9 – Inscriptions**

Les inscriptions se font uniquement en ligne ou sur place dans la limite des dossards disponibles.

#### **ARTICLE 10 – Classements et récompenses**

Seront récompensés au scratch :

- 4.5 km SOLO : 3 premiers hommes et femmes

- 10 km SOLO : 3 premiers hommes et femmes
- 10 km DUO : 3 premiers DUO

Pas de classement pour la marche.

Pas de récompenses par catégorie d'âge.

#### **ARTICLE 11 – Annulation**

En cas de force majeure, l'épreuve pourra être annulée sans remboursement.

#### **ARTICLE 12 – Droit à l'image**

Chaque participant autorise l'organisateur à utiliser son image pour la promotion de l'événement.

#### **ARTICLE 13 – Comportement**

Toute promotion politique, religieuse ou contraire aux valeurs sportives est interdite.

#### **ARTICLE 14 – Ravitaillement**

Le ravitaillement à l'arrivée sera distribué sous forme individuelle dans une démarche écoresponsable.

#### **ARTICLE 15**

L'inscription vaut acceptation complète du présent règlement.

---

## **II. Règlement spécifique DUO**

#### **ARTICLE 1**

Le DUO est composé de deux coureurs qui doivent partir et arriver ensemble.  
Dans le cas contraire, l'équipe ne sera pas classée.

#### **ARTICLE 2**

Les deux coureurs doivent porter leur dossard visible sur le devant.

#### **ARTICLE 3**

Une seule puce de chronométrage sera attribuée par équipe.

#### **ARTICLE 4**

Toute inscription vaut acceptation du règlement.